



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.68

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 458.90 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5071590212 dressée par le comptable public.

Exercice 2019

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
626/2019	107.28 €	CENTRE DE LOISIRS	Education/Jeunesse
TOTAL	107.28 €		

Exercice 2020

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
924/2020	6.68 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
818/2020	68.02 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
130/2020	148.22 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	222.92 €		

Exercice 2021

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
101/2021	76.78 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
93/2021	51.92 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	128.70 €		

Article 2 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 398.79 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4906100412 dressée par le comptable public.

Exercice 2019

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
619/2019	31.29 €	CENTRE DE LOISIRS	Education/Jeunesse
501/2019	99.17 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
386/2019	137.48 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	267.94 €		

Exercice 2021

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
81/2021	54.39 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
30/2021	76.46 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	130.85 €		

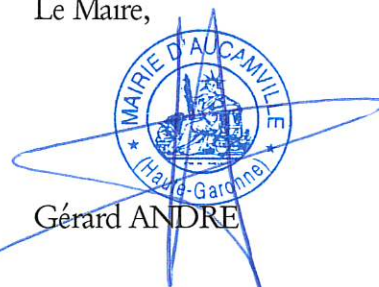
Article 3 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 42.80 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5022000112 dressée par le comptable public.

Exercice 2021

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
747/2021	0.72 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
595/2021	4.30 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
745/2021	4.56 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
746/2021	5.01 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
748/2021	9.02 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
596/2021	19.19 €	HALTE GARDERIE	ENFANCE
TOTAL	42.80 €		

Article 4 : Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Le Maire,



Gérard ANDRE